

# DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an / Prix de l'abonnement pour les

N° 439

non-membres: 30 francs (20 euros). Compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2.

Avril 2003

«Le snobisme aidant, l'anglomanie, de nos jours, sévit à plein, à telles enseignes que nous assistons à un envahissement du jardin français par l'idiome des petits-fils de Shakespeare. Il est de bon ton de jouer au monsieur qui sait l'anglais, même si l'on n'a de cette langue que des notions élémentaires.

Il est de mise de larder ses propos d'anglicismes, quitte à choir dans le ridicule.»

(Jean Humbert)

## Abonder

On rencontre parfois, généralement dans un contexte financier, le verbe *abonder* employé à la forme transitive directe: abonder les fonds d'une entreprise.

Cet emploi abusif, dans le sens de «faire abonder, faire fructifier, rendre plus importants, plus abondants» les avoirs d'une société, est à proscrire.

*Abonder*, verbe *intransitif*, signifie: *a*) exister en très grande quantité: le gibier abonde dans cette région; *b*) avoir, produire en très grande quantité: la rivière abonde en poissons; *c*) abonder dans le sens de quelqu'un: soutenir la même opinion que lui, être tout à fait de son avis.

(Défense du français, n° 439, avril 2003)

## Décrépie, décrépité

Au sens propre, «qui a perdu son crépi», ce participe-adjectif fait au féminin *décrépie*: «*Les façades décrépées d'anciens hôtels particuliers y tombaient en ruine*» (E. Triolet).

Au figuré, il se rapporte à *décrépitude* et prend un *t* aux deux genres. «*Sauf une vieille décrépète / Et un jeune juge en bois brut*» (G. Brassens).

(Défense du français, n° 439, avril 2003)

## «Baby-sitter»

De *baby*, «bébé», et *to sit*, «s'asseoir, être assis». Se dit d'une personne qui, moyennant rétribution, garde de jeunes enfants en l'absence des parents. Des *baby-sitters*.

Les termes français ne manquent pas pour remplacer cet anglicisme: garde-bébé, garde ou gardienne d'enfants, bonne d'enfants, nounou, voir «maternante», néologisme proposé par A. Gilder par analogie avec gouvernante, personne qui assure non seulement la garde mais aussi l'éducation des enfants.

(Défense du français, n° 439, avril 2003)

## Emigré, immigré

Ces deux participes passés substantivés sont assez souvent confondus.

Un *émigré* (un seul *m*) est une personne qui a quitté son pays, provisoirement ou définitivement. S'est dit, à l'origine, des nobles français qui se réfugièrent à l'étranger pendant la Révolution. Dans ce cas, on utilise parfois la majuscule: les Emigrés.

Un *immigré* (deux *m*) est une personne qui est venue d'ailleurs, qui est entrée dans un pays étranger pour s'y établir.

L'émigré est parti; l'immigré est venu.

Adjectivement: population émigrée; travailleurs immigrés.

(Défense du français, n° 439, avril 2003)

## Conclusif

Le Premier ministre français a souhaité entamer avec les syndicats un dialogue aussi approfondi et *conclusif* que possible. Sans doute, par cette déclaration, voulait-il exprimer son souhait de parvenir à un accord positif, probant, *concluant*.

L'adjectif *conclusif*, emprunté (v. 1460) au latin scolastique *conclusivus*, n'est plus utilisé qu'en musique (accord conclusif note conclusive) et dans l'usage didactique: qui indique, qui marque la conclusion d'un raisonnement, d'un discours. Une proposition, une remarque conclusive. «Donc» est une conjonction conclusive.

(Défense du français, n° 439, avril 2003)

## «Feed-back»

«L'homme n'est plus une création d'une puissance universelle, il est simplement une organisation *feed-back* dans l'univers.»

Cet anglicisme à la mode peut revêtir quantité d'acceptions diverses. De *to feed*, «nourrir», et *back*, «en retour, en arrière», littéralement «nourrir à rebours».

En cybernétique, ce terme qualifie un dispositif d'autocorrection qui permet à une machine ou à un organisme vivant de régulariser son action par le jeu des écarts mêmes de cette action; réglage des causes par les effets. En français: contre-réaction, rétroaction, effet de retour, signal ou choc en retour.

Par extension, en psychologie: régulation du comportement, contrôle en retour; en physique: rétrocontrôle; en biochimie: autorégulation.

(Défense du français, n° 439, avril 2003)